

**CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU DE L'EST DU CANADA
(CCSEEC)**

**VERS UNE STRATÉGIE DE GESTION ET SANTÉ DES ZONES
RIVERAINES AGRICOLES AU CANADA ATLANTIQUE**

LIVRE BLANC

Rédigé par: Jean-Louis Daigle
Yvette Cyr
Gordon Fairchild

Le 31 mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
DIRIGEANTS DU PROJET	ii
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL	ii
CONTEXTE ET INTRODUCTION	1
Qu'est-ce qu'une zone riveraine?	2
ANALYSE DE LA SITUATION	3
Gestion des zones riveraines à Terre-Neuve et Labrador	3
Gestion des zones riveraines au Nouveau-Brunswick	4
Gestion des zones riveraines en Nouvelle-Écosse	4
Gestion des zones riveraines à l'Île-du-Prince-Édouard	5
LA STRATÉGIE DE GESTION DE LA SANTÉ DES ZONES RIVERAINES AGRICOLES AU CANADA ATLANTIQUE	6
Vision de la stratégie	6
Mission de la stratégie	6
A. COORDINATION ET LEADERSHIP	6
Tableau: Buts et objectifs de la coordination et du leadership	7
Charte organisationnelle proposée.....	7
B. MISE EN OEUVRE	8
Composantes de la stratégie de mise en œuvre	8
Contexte	8
1- Formation et sensibilisation	9
2- Démonstration et transfert de technologie	9
3- Aide technique	10
4- Programme de soutien des BPG.....	11
5- Communications	12
RECOMMANDATIONS	13
BIBLIOGRAPHIE	14

ANNEXE I - Aperçu des activités proposées

REMERCIEMENTS

L'équipe du Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada (CCSEEC) souhaite remercier tous les membres du groupe de travail sur la gestion de la santé des zones riveraines, associés de projet, collaborateurs de projet et leurs organismes provinciaux respectifs qui ont participé activement à ce processus de développement pour une stratégie de gestion et de santé des zones riveraines agricoles au Canada Atlantique. Également, merci beaucoup à tous les partenaires intéressés et groupes de producteurs provinciaux et leurs représentants qui ont activement participé à nos sessions de consultation, fournissant leurs précieuses contributions et leurs réactions. Le Centre est reconnaissant pour les apports reçus de chacun durant le processus de consultation relié à l'ébauche des documents de la stratégie. L'équipe du Centre remercie Yvette Cyr, notre coordinatrice de projet, qui a consacré beaucoup de temps à la correspondance, à l'organisation de nombreuses réunions à travers la région et au développement de cette stratégie.

Le projet a été dirigé par le CCSEEC et a été rendu possible par des contributions d'aide financière reçues du Ministère d'Agriculture et Aquaculture du Nouveau-Brunswick, le *Prince Edward Island Department of Agriculture* et l'allocation du *Nova Scotia Department of Agriculture* sous le Programme de couverture végétale du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Cette composante du projet (phase II) découle de la phase 1 qui a été possible grâce au financement reçu d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sous le Programme de couverture végétale du Canada permettant de planifier et de tenir l'atelier *Travailler vers une stratégie de gestion et de santé des zones riveraines agricoles pour le Canada Atlantique*, les 5 et 6 mars 2008.

Jean-Louis Daigle
Directeur-général
CCSEEC

DIRIGEANTS DU PROJET

Jean-Louis Daigle, Chris Pharo, Yvette Cyr et Gordon Fairchild

MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL

Anita Hamilton, Pêches et Océans Canada
Becky Hersom-Petersen, PEI Soil and Crop Improvement Association
Ben Whalen, Kennebecasis Watershed Restoration Committee
Bonnie Robertson, ministère d'agriculture et aquaculture du Nouveau-Brunswick
Brian Mac Culloch, NS Department of Agriculture
Bruce Kinnie, ministère d'agriculture et aquaculture du Nouveau-Brunswick
Chris Pharo, Agriculture et Agroalimentaire Canada
Edna Foster, NS Federation of Agriculture et producteur
Eugene Legge, NF&L Federation of Agriculture and producer
Glen Parsons, NS Department of Natural Resources
Gordon Fairchild, Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada
Jana Cheverie, Canards Illimités Canada
Jean-Louis Daigle, Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada
Jim Baillie, Soil and Crop Improvement Association of NS et producteur
John Jamieson, PEI Federation of Agriculture
John Russell, Alliance Agricole du Nouveau-Brunswick
Jonathan MacLennan, PEI Soil and Crop Improvement Association and producer
Karen Murchison, PEI Federation of Agriculture
Maureen Flinn, étudiante à la maîtrise à Acadia University
Mélanie Godin, Alliance Agricole du Nouveau-Brunswick
Nic McLellan, Canards Illimités Canada
Nicole Williams, ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick
Peter Townshend, PEI Federation of Agriculture et producteur
Reg B. Newell, Eastern Habitat Joint Venture
Richard Hardin, Agriculture et Agroalimentaire Canada
Robert Thériault, Alliance Agricole du Nouveau-Brunswick et producteur
Ryan Weeks, PEI Federation of agriculture et producteur
Serge Villeneuve, Environnement Canada
Shawn Hill, PEI Department of Environment, Energy and Forestry
Tara Morgan, NF&L Department of Natural Resources and Agri-Food
Terry Melanson, Pêches et Océans Canada
Tyler Wright, PEI Department of agriculture
Winston Jones, NB Soil and Crop Improvement Association et producteur
Yvette Cyr, Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada

Les fonds ont été fournis par le programme de couverture végétale d'agriculture et agroalimentaire Canada / Funding was provided by Agriculture and Agri-Food Canada's Greencover Canada Program

LIVRE BLANC

TRAVAILLER VERS UNE STRAGÉGIE DE GESTION DE LA SANTÉ DES ZONES RIVERAINES AGRICOLES AU CANADA ATLANTIQUE

CONTEXTE ET INTRODUCTION

On considère en général que le concept de la gestion des zones riveraines offre des avantages au point de vue de l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'habitat et de la biodiversité, mais il est toujours difficile d'accroître le soutien et la participation de la collectivité agricole. Il faut encourager les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) et des pratiques de conservation des sols et de l'eau pour la gestion des zones riveraines. La qualité de l'eau, les perceptions du public et les règlements varient toutefois considérablement dans les provinces de l'Atlantique. La géologie, les sols, la végétation, le climat, l'utilisation des terres et l'hydrologie diffèrent également.

Au début de 2007, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a entamé des discussions informelles sur une stratégie de gestion de la santé des zones riveraines agricoles au Canada atlantique (l'ARAPE). On a, par la suite, mis sur pied un groupe de travail spécial qui comprenait des représentants compétents du gouvernement et des ONG du N.-B., de la N.-É., de l'Î.-P.-É. et de T.-N.-L. Le Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada (CCSEEC) a obtenu du financement dans le cadre du *Programme de couverture végétale du Canada – Volet Aide technique régionale*, ce qui lui a permis de faciliter les nombreuses discussions du groupe de travail sur le sujet. Le même programme a aussi permis de financer un atelier régional, tenu à Moncton en mars 2008, dans le but de consulter des représentants invités des intervenants de la région de l'Atlantique. Le CCSEEC a reçu plus tard le mandat d'établir une stratégie de gestion de la santé des zones riveraines agricoles dans la région.

Grâce aux crédits budgétaires qui ont continué à être accordés par le Programme de couverture végétale du N.-B., de la N.-É. et de l'Î.-P.-É., le CCSEEC a pu tenir des consultations exhaustives avec des intervenants. À la suite de ces efforts, le groupe de travail de la région de l'Atlantique a atteint un certain consensus en vue de l'établissement d'une stratégie de gestion de la santé des zones riveraines agricoles dans la région, à savoir :

1. L'élaboration des buts, des objectifs et des mesures proposées;
2. La nécessité d'assurer une certaine continuité des efforts du groupe de travail de la région de l'Atlantique afin de poursuivre sur leur lancée; et
3. L'urgence d'accroître la sensibilisation des producteurs et de favoriser le transfert de technologie dans les exploitations agricoles pour encourager les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) des zones riveraines.

La gestion et la santé des zones riveraines est encore un concept assez nouveau pour les intervenants et les partenaires participants; de nombreuses questions sont toujours sans réponse en ce qui a trait aux meilleurs mécanismes et méthodes. Une évaluation globale des mesures de gestion de la santé des zones riveraines sera peut-être nécessaire dans chaque province pour établir de nouveaux objectifs et priorités avant que l'on puisse élaborer une stratégie collective globale. Néanmoins, ces questions ne doivent pas servir à excuser l'inaction. Certaines priorités initiales à court et à moyen terme ont été établies et figurent dans le rapport de projet 2008-2009.

La gestion des zones riveraines comporte d'importantes similitudes à travers les provinces de l'Atlantique, et une stratégie de gestion de la santé des zones riveraines de la région de l'Atlantique donnerait les résultats suivants :

- L'identification de problèmes propres au site, de solutions, de sources de financement et des ressources nécessaires;
- Le transfert de technologie relatif à la gestion de la santé des zones riveraines;
- La mise en œuvre d'améliorations sur un terrain d'exploitation agricole et la préservation des zones riveraines;
- L'établissement d'un comité de la région de l'Atlantique qui servirait de mécanisme régional de coordination et de partage de l'information;
- L'élaboration d'un plan de communication pour promouvoir et sensibiliser davantage les gens sur l'importance de la gestion de zones riveraines en santé.

Il faudra mettre sur pied un comité de coordination permanent de la région de l'Atlantique ainsi qu'un organisme de mise en œuvre des mesures régionales de gestion de la santé des zones riveraines. À l'heure actuelle, il existe au moins deux organismes agricoles régionaux, le CCSEEC et l'ARAPE, qui pourraient diriger un comité de coordination, afin de poursuivre les efforts en collaboration avec les principaux intervenants. Ces mesures devraient permettre d'aboutir à la création d'un mécanisme fonctionnel d'exécution, notamment d'un organisme opérationnel actif appuyé par des représentants de chaque province.

Le secteur agricole a le potentiel de contribuer de façon importante à la restauration de la santé des zones riveraines. Par conséquent, le groupe de travail sur la gestion de la santé des zones riveraines de la région de l'Atlantique reconnaît l'urgence d'élaborer une stratégie régionale commune et exhaustive qui accroîtrait les efforts régionaux de coordination en vue d'une restauration de la gestion de la santé des zones riveraines dans le paysage agricole.

Le présent document fut élaboré grâce à des avis émanant des consultations avec les principaux intervenants et du groupe de travail. Il vise à promouvoir des mesures proactives pour assurer la santé des zones riveraines dans le secteur agricole et devrait aider les gouvernements à prendre des décisions en matière de politiques et de programmes sur la santé des zones riveraines. Nous pensons que les organismes et les conseillers agricoles ainsi que les cadres supérieurs du gouvernement seront les utilisateurs finaux de ce document.

Qu'est-ce qu'une zone riveraine?

Une zone riveraine, est la zone de végétation immédiatement adjacente aux ruisseaux, rivières, lacs et terres humides. Ces zones comprennent les secteurs riverains de transition entre les terres humides et plus sèches, à partir de la berge ou de la ligne des eaux. La végétation et les sols sont fortement influencés par la présence ou l'absence d'eau. Ces zones riveraines servent à :

- Filtrer les sédiments, les éléments nutritifs, les produits chimiques agricoles et d'autres polluants provenant des écoulements de surface
- Absorber les éléments nutritifs provenant des eaux souterraines
- Protéger les berges de l'érosion
- Retenir l'eau en cas de crues
- Fournir des corridors pour les mouvements de nombreuses espèces d'animaux terrestres qui

les utilisent aussi comme habitat

- Améliorer les habitats aquatiques en fournissant de l'ombre, de la nourriture, des débris ligneux et abaisser la température de l'eau des ruisseaux
- Rehausser l'aspect esthétique du paysage
- Dissiper l'énergie des ruisseaux pour réduire l'érosion et faciliter les autres fonctions riveraines

ANALYSE DE LA SITUATION

Même si les zones riveraines situées dans les exploitations agricoles de la région de l'Atlantique peuvent être saines et fonctionnelles, on constate néanmoins une certaine diminution de la qualité et des fonctions relatives à la superficie totale des terres agricoles et aux habitudes d'utilisation des terres dans chaque province.

L'analyse de la situation, ou l'aperçu ci-après, a été élaborée en collaboration avec les provinces participantes.

Tableau 1 – Terres agricoles (en hectares) dans chaque province de l'Atlantique.

Province	Superficie totale des terres	Superficie totale des terres agricoles	%
Terre-Neuve & Labrador*	37,163,736	22,003	0.1
Nouveau-Brunswick*	7,156,913	197,077	2.8
Nouvelle-Écosse*	5,284,093	181,915	3.4
Île-du-Prince-Édouard**	562,513	249,156	44.3

* Tiré du recensement de l'agriculture et des chiffres provinciaux de 2006

**Tiré des chiffres du ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard

Gestion des zones riveraines à Terre-Neuve et Labrador

La situation de Terre-Neuve et Labrador est unique en ce qui concerne les zones riveraines et l'utilisation des terres agricoles. Par le passé, l'attribution des terres publiques provinciales pour l'agriculture et d'autres utilisations des terres avait toujours inclus une réserve sur tous les cours d'eau de la province. Au départ, c'était une réserve de 10 mètres et, elle est actuellement de 15 mètres en vertu de la **Lands Act**. Cette loi interdit le développement dans la grande majorité des zones riveraines, ce qui a favorisé la santé de ces zones. Très peu de terres agricoles ont été aménagées dans ces zones tampons. La plus grande partie des exploitations de gros bétail de la province représente des exploitations en claustration avec accès réduit aux cours d'eau naturels.

Les zones riveraines ont également été protégées sur de plus grandes distances le long des rivières à saumon – jusqu'à 100 mètres. Dans les secteurs d'approvisionnement en eau, les zones riveraines sont légitimées par la **Water Resources Act**. Les règlements provinciaux ont été très efficaces pour réduire au minimum l'activité agricole dans les milieux écosensibles.

Des activités agricoles précises nécessitant de l'eau et la déviation d'un cours d'eau, notamment l'aménagement d'un terrain de canneberges et la production de légumes et de gazon sur tourbière exigent un permis concernant notamment la modification d'un plan d'eau et un permis d'utilisation de l'eau en vertu de la **Water Resources Act**. L'aménagement d'un terrain de canneberges exige également de s'enregistrer aux fins d'une évaluation environnementale en vertu de la **Environmental Protection Act**.

Les exigences éventuelles de l'industrie agricole pourraient poser des problèmes en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau traitée dans une exploitation agricole pour tous les produits de base. Des études et des analyses sont en cours dans la province au sujet de l'utilisation et de la qualité de l'eau. Il existe des lignes directrices pour les sources d'eau industrielles, notamment les étangs artificiels, les puits creusés et les puits forés à la sondeuse, afin de maintenir le haut niveau de qualité de l'industrie agricole. Sans une protection appropriée de nos ressources en eau et de la santé des zones riveraines, le coût d'une eau de qualité représentera un lourd fardeau pour les producteurs ruraux et le public en général.

Gestion des zones riveraines au Nouveau-Brunswick

L'agriculture au Nouveau-Brunswick comprend 2776 exploitations agricoles et occupe environ 2,8 % des terres de la province. Elle englobe plusieurs grappes industrielles : pommes de terre dans le corridor Woodstock - Grand-Sault, produits laitiers dans la région de Sussex, volailles dans les terres du Madawaska et bleuets dans la Péninsule acadienne. En dehors de ces grappes, il existe diverses exploitations agricoles - du bœuf surtout - à des concentrations relativement basses. Les indices actuels de l'industrie indiquent que les secteurs des bleuets et des canneberges connaîtront une importante croissance au cours des prochaines années.

Au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Environnement restreint les activités agricoles dans les zones riveraines, afin de prévenir les effets négatifs sur les habitats naturels et la qualité de l'eau dans les terres humides et les cours d'eau adjacents. Les dispositions relatives à ces activités figurent dans la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et dans les règlements connexes, en particulier le *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides* (RMCETH) et la *Désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques* (DSPBH).

Au Nouveau-Brunswick, tous les bassins hydrographiques qui fournissent de l'eau potable aux municipalités sont protégés en vertu de la DSPBH. Dans les secteurs protégés de ces bassins hydrographiques, les activités faisant appel à l'utilisation des terres, y compris les activités agricoles, sont restreintes afin d'empêcher la contamination de l'approvisionnement en eau potable. La DSPBH exige la mise en œuvre de diverses pratiques de gestion bénéfiques (PGB) dans tous les secteurs protégés de bassins hydrographiques, y compris les zones excluant les activités agricoles dans un rayon de 15 et 30 mètres d'un cours d'eau, selon la proximité de la sortie de l'eau potable de la municipalité. Pour plus d'informations, visiter le site : <http://www.gnb.ca/0062/PDF-regs/2001-83.pdf>

Les travaux qui entraînent une perturbation du sol à 30 mètres d'un cours d'eau ou d'une terre humide exigent l'obtention d'un permis aux termes du *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides - Loi sur l'assainissement de l'eau*. Toutefois, certaines activités précises n'exigent pas de permis aux termes du RMCETH, notamment, le pâturage d'animaux, la préparation du sol, le labourage, l'ensemencement et le hersage des terres, la récolte des légumes, des fleurs, des grains et des arbustes ornementaux ainsi que toute activité agricole prévue par un règlement et exécutée à plus de cinq mètres d'une terre humide ou de la berge d'un cours d'eau. Pour plus d'informations, visiter le site : <http://www.gnb.ca/0062/PDF-regs/90-80.pdf>

Un nombre important de terres agricoles sont depuis longtemps défrichées le long des ruisseaux et des rivières et sur les îles riveraines. Plus récemment, beaucoup d'agriculteurs tendent à réduire l'utilisation des terres agricoles près des cours d'eau bien qu'une grande partie de ces terres soit encore utilisée pour la production agricole. Des groupes chargés de la protection des bassins hydrographiques ont entrepris des projets en collaboration avec des agriculteurs avec plus ou moins de succès. Le Plan de ferme environnemental (PFE) permet de continuer à sensibiliser les agriculteurs à la vulnérabilité des zones riveraines et aux PGB pour les protéger. Le concept de l'utilisation d'une approche reliée aux biens et services écologiques, à l'aide du Plan de ferme environnemental, a également fait l'objet d'une étude dans le cadre d'un projet pilote.

Gestion des zones riveraines en Nouvelle-Écosse

L'agriculture occupe environ 3,4 % des terres de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, l'utilisation de terre agricole est concentrée dans les régions où les sols sont fertiles, en particulier dans la vallée de l'Annapolis et, en général, dans les vallées fluviales du corridor Truro-Hali fax.

On a récemment mis au point en Nouvelle-Écosse un outil d'évaluation de la santé des zones riveraines agricoles, selon une méthode conçue à l'origine par Cows and Fish, en Alberta, au Canada (<http://www.cowsandfish.org/>). Des évaluations antérieures de la santé des zones riveraines ont révélé que de 60 à 70 % des zones riveraines de la Nouvelle-Écosse adjacentes à des activités agricoles semblent subir des effets négatifs et ont obtenu une « cote » inférieure à l'exigence de 80 % énoncée dans l'évaluation de la santé des zones riveraines (EZR). Par conséquent, il est nécessaire de procéder à d'autres évaluations des zones riveraines pour quantifier les conditions de santé des terres agricoles qui longent les cours d'eau, et ce, avant la mise en œuvre de programmes efficaces.

Voici plusieurs règlements et/ou stratégies de la Nouvelle-Écosse qui peuvent être appliqués, à savoir :

- L'*Environmental Goals and Sustainability Prosperity Act* (EGSPA) : Cette loi établit des objectifs environnementaux et des objectifs économiques à long terme qui visent à faire de la Nouvelle-Écosse un leader mondial pour la prospérité durable. La plupart des objectifs pourraient avoir des répercussions sur la collectivité agricole. Pour plus d'informations, visiter le site : <http://www.gov.ns.ca/nse/pollutionprevention/docs/2020FactSheet.pdf>

Suite...

- La stratégie de gestion des ressources en eau de la Nouvelle-Écosse : Le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse est actuellement un chef de file dans l'élaboration d'une stratégie provinciale globale de gestion des ressources en eau qui aidera le gouvernement à formuler une politique et à prendre des décisions concernant les programmes liés à l'eau. D'importantes questions seront traitées, notamment : À quelles fins servira notre eau? Quelle en est la qualité? Combien d'eau avons-nous? Comment devrions-nous continuer à la protéger? Pour plus d'informations, visiter le site : <http://www.gov.ns.ca/nse/water/WaterStrategyHow.asp>
- La stratégie relative aux ressources naturelles : Cette stratégie du ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse orientera les politiques sur les forêts, les minéraux, les parcs et la biodiversité. Elle visera aussi à maintenir la priorité de la province en matière de compétitivité, de prospérité durable et de virage pour une économie verte. Pour plus d'informations, visiter le site: <http://iweb.gov.ns.ca/natr/strategy/>

Gestion des zones riveraines à l'Île-du-Prince-Édouard

Aperçu de l'état de santé des zones riveraines : La province est dotée d'un programme de clôture depuis 1989, grâce auquel des clôtures ont été érigées sur 305 kilomètres pour 30 878 têtes de bétail, ce qui assure la protection de 1683 hectares de bordures, ruisseaux, terres humides et forêts riverains. La dégradation des zones riveraines par le bétail n'est pas une préoccupation à l'Î.-P.-É., car entre 90 et 95 % du bétail de cette province sont exclus des zones riveraines.

Depuis 2000, il existe une loi provinciale sur les zones tampons. Cette loi prévoit une zone tampon d'un minimum de 10 mètres entre les cours d'eau et les terres humides et les terres agricoles. Les agriculteurs peuvent rétablir des fourrages dans ce secteur une fois tous les cinq ans, mais aucun autre travail du sol n'est permis. Les zones riveraines se sont améliorées depuis l'application de cette loi. En 2008, le règlement sur les zones tampons a été modifié comme nous l'exposons ci-dessous. La province a l'ambition d'établir dans ses zones riveraines une couverture de forêt acadienne.

Étant donné que les évaluations des zones riveraines (EZR) viennent de commencer à l'Î.-P.-É., il est difficile de décrire avec exactitude la condition générale des cours d'eau. On peut néanmoins supposer certaines généralisations si l'on considère la géographie de l'île, la densité de sa population et les utilisations actuelles et antérieures des terres.

La plus grande partie des zones riveraines de l'Î.-P.-É. sont pleinement fonctionnelles. Néanmoins, les zones riveraines adjacentes aux secteurs résidentiels et aux secteurs agricoles exploités à fond risquent le plus de devenir non fonctionnelles. Même avec la mise en application d'une loi sur les zones tampons, beaucoup de zones riveraines ne peuvent fonctionner qu'au-dessous de leur potentiel.

Certaines observations préliminaires découlant des EZR révèlent jusqu'ici des problèmes concernant :

- Le passage de cours d'eau de tous types, grandeurs et conceptions
- La construction de routes publiques dans des zones riveraines
- L'existence de propriétés résidentielles dans des zones riveraines sans végétation ligneuse ni consolidation des berges
- Un usage abusif des VTT dans des zones riveraines et des ruisseaux
- Des clôtures de bétail non entretenues
- L'exploitation forestière dans des zones riveraines
- L'exploitation de carrières de sable jusque dans des zones riveraines

Un nouveau programme – le Programme des Services de diversification des modes d'occupation des sols (ALUS) prévoit un appui financier annuel aux producteurs qui désaffectent des terres agricoles dans des zones riveraines tampons (15 m). Des stimulants sont aussi offerts actuellement pour le reboisement de ces secteurs.

Réglementation – La province a actuellement deux principales réglementations : la *Loi sur les pêches* du Canada et l'*Environmental Protection Act* de la province. Cette dernière inclut la loi sur les zones tampons. Le paragraphe 35(1) et l'article 36 de la *Loi sur les pêches* s'appliquent à toutes les provinces de l'Atlantique. En 2008, la loi provinciale sur les zones tampons a prévu de nouveaux règlements indiquant que la largeur de la zone était portée à 15 mètres, et qu'il était absolument interdit d'y travailler le sol ou d'y couper des arbres. Les agriculteurs peuvent couper le fourrage, mais après 10 ans, ce dernier n'aura plus aucune valeur comme aliment pour animaux. Il sera possible de se procurer un permis, mais il n'a pas encore été décidé de ce qui sera autorisé.

Si l'on plante des cultures en rangs, par exemple des pommes de terre, tous les rangs qui se terminent à 200 mètres d'un cours d'eau ou d'une terre humide doivent comprendre 10 mètres de gazon ou encore la zone tampon peut être une tourmière. En fin, il existe des règlements pour l'exploitation intensive du bétail. (> 7 animaux par acre) –le taux de chargement intensif des pâturages exige une zone tampon de 15 mètres à partir d'un cours d'eau ou d'une terre humide – ce qui ne représente qu'un léger changement par rapport à la législation initiale.

LA STRATÉGIE DE GESTION DE LA SANTÉ DES ZONES RIVERAINES AGRICOLES
AU CANADA ATLANTIQUE

VISION DE LA STRATÉGIE

**LES ZONES RIVERAINES DANS LE PAYSAGE AGRICOLE DU CANADA ATLANTIQUE SONT GÉRÉES
CONFORMÉMENT À DES VALEURS ÉCOLOGIQUES, SOCIÉTALES ET ÉCONOMIQUES**

MISSION DE LA STRATÉGIE

**S'ASSURER QUE TOUS LES EXPLOITANTS AGRICOLES DU CANADA ATLANTIQUE ACCÈDENT
FACILEMENT AUX RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR AMÉNAGER ET PRÉSERVER EFFICACEMENT LA
SANTÉ DES ZONES RIVERAINES DANS LEUR EXPLOITATION.**

La stratégie de gestion de la santé des zones riveraines agricoles au Canada atlantique comporte deux grands volets :

- A) - un **volet de coordination et de leadership** pour toute la région de l'Atlantique
- B) - un **volet de mise en œuvre**

A. COORDINATION ET LEADERSHIP

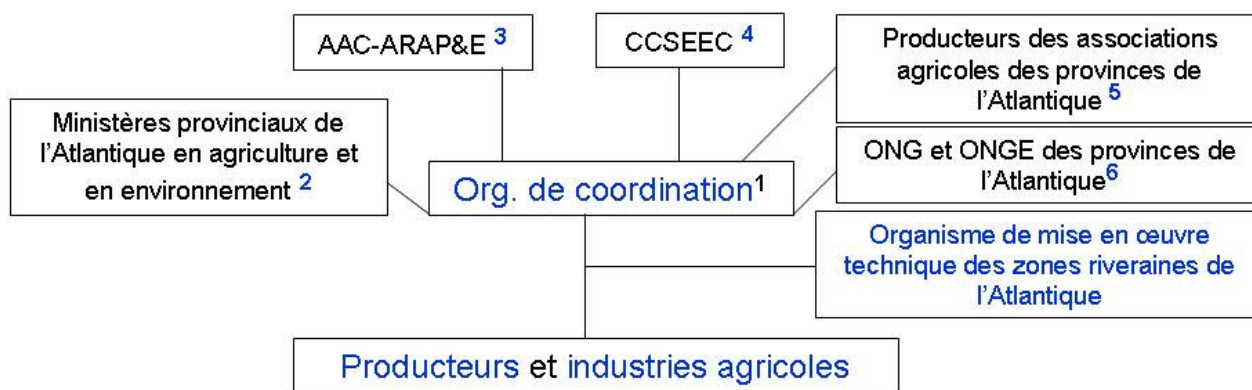
Il convient d'élaborer un mécanisme de coordination pour fournir un leadership et assurer la mise sur pied de bonnes équipes de soutien technique au niveau régional et dans chaque province. Au minimum, il faudrait fournir aux utilisateurs finaux une liste, souvent mise à jour, d'experts techniques qui pourront agir comme personnes-ressources. De plus, il faudrait aussi assurer la coordination avec tous les niveaux de gouvernement, l'industrie, les ONG, les groupes d'aménagement de bassins hydrographiques et d'autres groupes d'intervenants intéressés. Il serait profitable à ces derniers groupes d'obtenir un plan de communication et de coordination exhaustif pour orienter et appuyer leurs efforts mutuels en vue de la réalisation des buts et objectifs énoncés dans ce document stratégique.

Des efforts considérables devront être déployés auprès des divers niveaux de gouvernement et d'autres sources pour trouver des renseignements pertinents sur la gestion de la santé des zones riveraines. Le transfert de ces renseignements entre les gouvernements, les organismes et les régions nécessitera l'élaboration d'une structure de coordination de la gestion de la santé des zones riveraines dans la région de l'Atlantique. Il faudra aussi mettre sur pied un organisme de mise en œuvre et assurer la participation de personnel et d'organismes qualifiés afin d'exécuter les fonctions nécessaires.

Tableau 2. Buts et objectifs de la coordination et du leadership

Buts	Objectifs
Créer un organisme de coordination permanent de la région de l'Atlantique	Établir un comité formé de multiples organisations et intervenants de la région Atlantique pour coordonner la gestion de la santé zones riveraines
	Établir un réseau régional de spécialistes techniques du Canada atlantique travaillant dans le domaine de la santé et de la gestion des zones riveraines (multidisciplinaires et bilingues au besoin).
	Formuler et recommander des objectifs et des priorités réalistes
Établir un organisme de mise en œuvre	Voir s'il est faisable de mettre sur pied un organisme technique sans but lucratif pour assurer la mise en œuvre (*)

(*) Les activités de cet organisme pourraient être semblables au concept des activités de Cows & Fish, qui encourage et exécute la *Section de la mise en œuvre* auprès de la collectivité agricole



1. Organisme de coordination pour la gestion de la santé des zones riveraines en Atlantique
2. Au besoin, participation de tous les ministères provinciaux concernés
3. Participation des spécialistes de l'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)
4. Participation du Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada (CCSEEC)
5. Participation de la Fédération provinciale de l'agriculture et des Associations pour l'amélioration des sols et cultures (AASC)
6. Participation de producteurs délégués d'organismes non-gouvernementaux (ONG), d'organisations non-gouvernementales en environnement (ONGE) et de groupes de bassins versants etc.

***Organisme de mise en œuvre technique des zones riveraines en Atlantique:** La responsabilité de l'organisme peut être semblable au concept des activités de « Cows & Fish » mais devront être adaptées au besoin de la région de l'Atlantique.

Figure 1. Charte organisationnelle proposée

B. MISE EN OEUVRE

Composantes de la stratégie de mise en œuvre

- *Formation et sensibilisation*
- *Démonstration et transfert de technologie pour trouver des solutions*
- *Aide technique*
- *Appui financier pour l'implantation de PGB, notamment des mises à jour et des examens réguliers*
- *Communications*

Ces composantes devront être coordonnées par une entité régionale compétente qui sera aussi chargée d'évaluer les progrès et les réussites et de faire un rapport.

Contexte

La protection de l'environnement est une responsabilité sociétale et les producteurs agricoles représentent une partie importante de la société. Toutefois, les producteurs estiment qu'ils sont souvent blâmés pour de nombreux problèmes environnementaux et que le public ne reconnaît pas – ou à peine – leur contribution positive à l'environnement. Puisque la responsabilité d'atténuer autant que possible les impacts des activités sur l'environnement revient au agriculteurs, ils doivent prendre en compte plusieurs facteurs avant de modifier certaines de leurs pratiques agricoles pour assurer la santé des zones riveraines. Par exemple :

- La modification des pratiques agricoles et de l'utilisation des terres exigent souvent des ressources, des informations et du temps supplémentaires;
- La gestion de la santé des zones riveraines peut être considérée comme importante mais recevoir une faible priorité en raison du climat économique actuel; et
- L'amélioration de la gestion des zones riveraines peut entraîner une perte de terres productives sans avantage direct pour l'exploitation agricole.

Pour rallier l'industrie agricole, les producteurs doivent :

1. S'informer davantage sur le besoin d'une gestion de la santé des zones riveraines, sur les avantages éventuels pour l'exploitation agricole et sur l'accès aux ressources et au soutien technique nécessaires pour mettre en œuvre les changements en temps opportun;
2. Avoir accès à divers moyens d'action, notamment à des programmes de sensibilisation et de formation, à de l'aide technique, au transfert de technologie, à des programmes de financement et au soutien du public/de la collectivité;
3. S'engager plus activement dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de gestion de la santé des zones riveraines par l'intermédiaire de leurs organismes ou d'autres mécanismes appropriés.

1 – FORMATION ET SENSIBILISATION

Les mesures de formation et de sensibilisation doivent être exécutées par des personnes qui travaillent auprès des producteurs et dont elles ont acquis la confiance. Ces personnes peuvent être : des conseillers du gouvernement, des pairs dans l'industrie et des groupes d'aménagement de bassins hydrographiques. D'autres groupes d'intervenants peuvent aussi aider à acquérir les ressources nécessaires et à faciliter la prestation des services.

Tableau 3. Buts et objectifs de la formation et de la sensibilisation*

Buts	Objectifs
Développer la capacité des producteurs et des collectivités pour faciliter la gestion à long terme de la santé des zones riveraines	Évaluer les écarts possibles dans les ressources de l'information ou dans d'autres documents de communication
	Élaborer ou obtenir du matériel documentaire approprié sur les communications et la sensibilisation afin d'améliorer la façon dont le public perçoit les pratiques agroenvironnementales
	Sensibiliser davantage les producteurs et les collectivités à la gestion de la santé des zones riveraines et aux avantages qu'elle comporte, et les encourager à mieux comprendre la question
	Diriger des séances d'information et/ou des journées sur le terrain destinées aux producteurs et aux conseillers pour les sensibiliser aux fonctions, aux problèmes essentiels, aux solutions et aux ressources disponibles qui sont liés à la gestion des zones riveraines
	Encourager l'information aux jeunes (écoles, démonstrations, participation à des expositions éducationnelles ou spécialisées)
Mettre sur pied un centre d'expertise en gestion et en santé des zones riveraines	Trouver des informations pertinentes (recherches, sciences, environnement, économie, etc.)
	Trouver des ressources et des mécanismes d'exécution efficaces pour assurer la santé des zones riveraines dans l'exploitation agricole

* Les activités reliées aux objectifs sont présentées dans le tableau à l'annexe I.

2 – DÉMONSTRATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Les sites de démonstration et le transfert de technologie peuvent constituer des éléments importants d'une stratégie de gestion de la santé des zones riveraines. Certains transferts de technologie concernant la gestion et l'évaluation de la santé des zones riveraines ont déjà débuté dans une certaine mesure, entre des provinces et il convient d'élargir et de poursuivre ces initiatives. Toutefois pour que le transfert de technologie entraîne l'acceptation des PGB dans les zones riveraines de la région de l'Atlantique, il faut que les activités pertinentes soient compatibles ou adaptées à la situation de chaque province. Elles doivent par exemple respecter le paysage écologique, réglementaire et agricole, le climat, la végétation, l'hydrologie, les produits de la récolte et le contexte de la politique du gouvernement de chaque province de l'Atlantique. Il faut aussi déployer des efforts pour étudier les

concepts de la santé des zones riveraines, les technologies d'évaluation et de gestion des zones riveraines dans d'autres territoires (le Québec, l'Ontario, les États du Nord-Est et l'Ouest du Canada) qui pourraient être adaptés à la région de l'Atlantique.

Il conviendrait d'établir des sites de démonstration pour illustrer les options de gestion de la santé des zones riveraines offertes aux agriculteurs. Ces sites pourraient aussi servir à donner des séances d'information, des ateliers et de la formation ainsi qu'à développer des capacités et à améliorer le dialogue et les relations entre les groupes intéressés, les agriculteurs ou producteurs et les organismes de réglementation. Ces sites pourraient être aménagés et/ou maintenus notamment par le gouvernement, des organismes agricoles, des clubs agroenvironnementaux, des groupes d'aménagement de bassins hydrographiques, des ONG et des organismes de services comme les 4H. En outre, grâce à la technologie d'aujourd'hui, il est possible de faire la promotion de démonstrations et de sites de démonstration par des vidéoclips sur des sites agricoles ou autres sur le web.

Tableau 4. Buts et objectifs des démonstrations et du transfert de technologie*

Buts	Objectifs
Effectuer le transfert de technologie approprié et communiquer des pratiques de gestion de la santé des zones riveraines pertinentes à la collectivité agricole, y compris aux groupes d'aménagement de bassins hydrographiques.	Encourager la recherche sur l'innovation et l'adaptation sur des sites dont l'état de santé actuel est bon et sur des sites qui sont en train de s'améliorer
	Faire la démonstration d'outils de gestion destinés à améliorer la santé des zones riveraines, le cas échéant, et adapter ces outils
	Établir des budgets pluriannuels pour le contrôle et l'entretien des sites
	Élaborer et mieux évaluer les PGB en ce qui a trait aux bénéfices environnementaux et à l'économie
	Promouvoir l'acceptation des PGB dans la région de l'Atlantique pour assurer la santé des zones riveraines

* Les activités reliées aux objectifs sont présentées dans le tableau à l'annexe I.

3 – AIDE TECHNIQUE

Pour encourager une plus grande participation des producteurs à la gestion de la santé des zones riveraines, ces derniers devront pouvoir accéder plus facilement à des spécialistes ou techniciens bien formés et expérimentés dans ce domaine et ce, dans chaque région de chaque province. L'aide technique doit appuyer les activités suivantes :

- Évaluation et planification des sites
- Aide technique pour la mise en œuvre des PGB
- Aide pour les demandes de permis et de financement des PGB
- Formation des formateurs - Plans d'évaluation de la santé des zones riveraines et mises en œuvre (p. ex. journées sur le terrain, séances, etc.)

Tableau 5. Buts et objectifs de l'aide technique*

Buts	Objectifs
Assurer la prestation d'un soutien technique approprié en ce qui a trait à la gestion et à la santé des zones riveraines	Encourager la mise sur pied de groupes communautaires et de groupes d'aménagement de bassins hydrographiques efficaces qui faciliteront la mise en œuvre d'une stratégie (à long terme), surtout dans des zones écosensibles, notamment dans les bassins hydrographiques qui approvisionnent en eau potable ou dans des régions abritant de la faune et de la flore rares
	Prendre des dispositions pour la prestation de services de gestion de la santé des zones riveraines par des agents de mise en œuvre
	Développer la capacité des régions dans chaque province
	Offrir aux producteurs des évaluations gratuites de la santé des zones riveraines par l'intermédiaire d'organismes tels que des clubs agroenvironnementaux, des associations agricoles, des groupes d'aménagement de bassins hydrographiques et des coordonnateurs du PFE
	Recommander au besoin des solutions faisables et efficaces pour les zones riveraines
	Aider les producteurs à faire des demandes de permis et de financement des PGB
Encourager les producteurs à adopter des mesures pertinentes pour les zones tampons ainsi que des solutions pour assurer la santé des zones riveraines	Examiner les solutions concernant la santé des zones riveraines et la largeur des zones tampons
	Établir des objectifs réalistes (objectifs de base, repères) ainsi que des priorités pour la gestion de la santé des zones riveraines
	Encourager l'adoption de largeurs efficaces et appropriées pour les zones tampons

* Les activités reliées aux objectifs sont présentées dans le tableau à l'annexe I.

4 – PROGRAMMES DE SOUTIEN DES PGB

Une stratégie de gestion de la santé des zones riveraines pourrait faciliter l'incorporation d'autres composantes sur les zones riveraines dans de nouvelles mesures, par exemple l'entente fédérale-provinciale « Cultivons l'avenir ».

Les stimulants financiers offerts actuellement aux producteurs sont insuffisants pour qu'ils acceptent plus facilement de mettre en œuvre les PGB relatives à la santé des zones riveraines. Les producteurs doivent relever de multiples défis concurrents, notamment une augmentation des coûts de l'énergie et des ressources et d'autres frais de production. Si l'on considère qu'il est prioritaire de promouvoir et d'encourager la mise en œuvre de PGB dans des zones riveraines, il faudrait alors augmenter les stimulants financiers pour compenser les frais de mise en œuvre et d'entretien pour au moins les cinq prochaines années afin de créer un momentum d'engagement. D'autres provinces, tel le Québec, ont apporté des modifications à leurs programmes et politiques pour favoriser la participation des producteurs. L'incorporation de PGB dans des zones riveraines agricoles doit se faire sans empiéter sur

le temps des producteurs. La bureaucratie et d'autres obstacles, comme les nombreuses exigences relatives aux permis qui entraînent de longs mois de retard ainsi que des fenêtres de financement peu pratiques, n'inciteront pas la mise en place de PGB.

Tableau 6. Buts et objectifs des programmes de soutien des pratiques de gestion bénéfiques (PGB)*

Buts	Objectifs
Examiner des mécanismes novateurs et plus efficaces pour obtenir de l'aide financière en vue de la mise en place et du maintien des PGB	Étudier des programmes qui soutiennent la gestion des zones riveraines dans d'autres pays et territoires
	Examiner d'autres sources de financement auprès de partenaires et d'autres sources non agricoles pour assurer la protection des zones tampons
	Évaluer les exigences pour les futurs programmes et l'aide éventuelle ainsi que la souplesse régionale pour la gestion des zones riveraines agricoles
	Accroître la souplesse des programmes afin de traiter les demandes de projets de PGB l'hiver précédant leur mise en œuvre.
	Simplifier le processus de délivrance de permis environnementaux pour accélérer l'approbation par toutes les agences
	Envisager des taux de paiement des PGB correspondant au coût du producteur qui désaffecte des terres pour toujours et au coût d'entretien à long terme
	Encourager, lorsque c'est possible, des exonérations fiscales/des crédits d'impôt pour les terres non affectées à la production

* Les activités reliées aux objectifs sont présentées dans le tableau à l'annexe I.

5- COMMUNICATIONS

Selon de récentes données, pour beaucoup de producteurs agricoles, la gestion de la santé des zones riveraines représente une faible priorité. Il est donc nécessaire d'instaurer un programme de communication efficace pour encourager davantage leur participation aux PGB liées à la santé des zones riveraines. Leur faible participation indique également qu'il faut leur offrir des stimulants financiers plus intéressants. D'autres facteurs peuvent aussi influencer sur leur participation, notamment le manque d'information sur la disponibilité des stimulants financiers pour les PGB, le processus de demande, les critères du programme, les conditions d'admissibilité et la possibilité de recevoir une aide technique.

Tableau 7. Buts et objectifs des communications*

Buts	Objectifs
Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication efficace	Rédiger de bons reportages agroenvironnementaux pour sensibiliser le public à l'industrie agricole et à ses pratiques
	Élaborer des outils de communication en utilisant un langage approprié à l'auditoire
	Communiquer une image agroenvironnementale améliorée en ce qui a trait aux pratiques de l'industrie agricole
	Élaborer un meilleur mécanisme de communication entre les agriculteurs et les organismes de réglementation
	Promouvoir et développer des plans concernant les bassins hydrographiques et les collectivités

* Les activités reliées aux objectifs sont présentées dans le tableau à l'annexe I.

RECOMMANDATIONS

Des progrès importants ont été réalisés en vue de l'implantation d'une stratégie de gestion de la santé des zones riveraines agricoles dans la région de l'Atlantique d'après les résultats de nos consultations provinciales, de nos contacts individuels et des conseils fournis par le groupe de travail sur cette stratégie. Le Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada propose les recommandations suivantes :

Recommandation n° 1: Que, par intérim, le leadership et la coordination des efforts à *court terme* soient délégués à un seul organisme régional compétent. Que cet organisme soit mandaté et financé de façon suffisante pour :

- 1) Continuer sur la lancée des efforts actuels
- 2) Miser sur les progrès réalisés jusqu'ici.

Recommandation n° 2: Que l'on amorce un processus global et systématique d'établissement des priorités relativement à tous les buts, objectifs et priorités déterminés provisoirement dans le document stratégique.

Recommandation n° 3: Que la coordination des efforts à *moyen terme* et à long terme soit déléguée à un organisme ou à un comité régional compétent, existant ou nouvellement créé, et jugé approprié par les intervenants de l'industrie agricole.

Recommandation n° 4: Que du financement soit obtenu pour appuyer les efforts de coordination à moyen et à long terme.

BIBLIOGRAPHIE

Best Management Practices: Buffer Strips, Agriculture et Agroalimentaire Canada , Ontario Ministry of Agriculture and Food and Ontario Cattlemen's Association.

Pratiques de gestion bénéfiques pour les zones riveraines de l'I.-P.-É Brochure. Programme de couverture végétale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada's, PEI Model Forest Network Partnership, Island Nature Trust et ministère de l'Environnement, énergie et foresterie de l'I.P.-É.

Harris, P. *Pratiques de gestion bénéfiques des zones riveraines du Canada Atlantique*. Island Nature Trust.

National Council for Air and Stream Improvement, Inc. (NCASI). 2000. *Riparian vegetation effectiveness*. Bulletin technique No. 799. Research Triangle Park, NC: National Council for Air and Stream Improvement, Inc.

Riparian Buffer Systems. Maryland Cooperative Extension. University of Maryland.
adresse URL: www.riparianbuffers.umd.edu/slideshow/sld001.htm

Wenger, S. 1999. *A review of the scientific literature on riparian buffer width, extent and vegetation*. Institute of Ecology, Université de Georgia, Athens, Georgia. Version révisée.
adresse URL: www.agecon.lsu.edu/WaterEconomics/pdf/buffer_litreview.pdf

Annexe I
Activités proposées

Plan d'activités proposées pour une stratégie de santé et de gestion des zones riviraines agricoles - 31 mars 2009

Constituants	Buts	Objectifs	Activités proposées	
#1- Formation et sensibilisation	Développer la capacité des producteurs et des collectivités pour faciliter la gestion à long terme de la santé des zones riviraines	1. Évaluer les écarts possibles dans les ressources de l'information ou dans d'autres documents de communication	Développement d'information adapté pour les régions de l'Atlantique (largeur des zones tampons, espèces, l'importance des zones tampons sur les poissons et leur habitat...) Déplacements d'investigation	
		2. Élaborer ou obtenir du matériel documentaire approprié sur les communications et la sensibilisation afin d'améliorer la façon dont le public perçoit les pratiques agroenvironnementales		
		3. Sensibiliser davantage les producteurs et les collectivités à la gestion de la santé des zones riviraines et aux avantages qu'elle comporte, et les encourager à mieux comprendre la question	Former les gens à entraîner les autres (utiliser l'approche "entraîner les entraîneurs") Activités pour entraîner les entraîneurs Bâtir des relations entre les intervenants. Cette stratégie peut faciliter et améliorer le dialogue entre les producteurs agricoles et tous les niveaux du gouvernement	
		4. Diriger des séances d'information et/ou des journées sur le terrain destinées aux producteurs et aux conseillers pour les sensibiliser aux fonctions, aux problèmes essentiels, aux solutions et aux ressources disponibles qui sont liés à la gestion des zones riviraines	Coordonner l'organisation de journées champêtres, de sessions de démonstration, ect. afin d'aider les producteurs à identifier leurs problèmes, trouver des solutions et des ressources pour gérer la santé de leurs fermes	
			Utiliser l'opportunité d'organiser des sessions d'informations sur la gestion des zones riviraines durant d'autres événements ou rencontres afin de bâtir un intérêt général pour les bénéfices de la gestion et la santé des zones riviraines	
			Intégrer les sites de démonstration lors de visites annuelles aux champs avec des groupes ou lors de rencontres afin de promouvoir les bandes riviraines en santé et leurs gestion auprès des producteurs	
			Possibilité d'impliquer des collèges et universités pour offrir la formation nécessaire	
			Organiser un atelier annuel régional pour partager et faire connaître la stratégie aux intervenants (ressources, réseaux, ...) Devrait être combiné avec d'autres ateliers agricoles Entraînement poste à poste (entre pairs)	
		5. Encourager l'information aux jeunes (écoles, démonstrations, participation à des expositions éducationnelles ou spécialisées)	Fournir de l'éducation en ligne Développement d'un programme scolaire (exemple de I.-P.-É.) à l'école primaire et dans les établissements d'enseignement secondaire Informers les jeunes et les adultes. Souvent, si les jeunes sont bien informés, ils auront une grande influence sur leurs parents	
		Mettre sur pied un centre d'expertise en gestion et en santé des zones riviraines	6. Trouver des informations pertinentes (recherches, sciences, environnement, économie, etc.)	Partager les informations, en particulier sur le bénéfices potentiels de la ferme, ex. amélioration de la santé du troupeau par le biais de l'amélioration de la qualité de l'eau
				Adapter les outils d'évaluation des bandes riviraines et les examens techniques
				Réviser et élargir la section de mise en valeur du plan de ferme environnementale sur la zone riviraine comme un outil efficace de sensibilisation
				Développer du matériel d'information acceptable (recherche, science, économie, politique ...)
Promouvoir la sensibilisation des producteurs et de la communauté à la santé et la gestion des zones riviraines agricoles				
	7. Trouver des ressources et des mécanismes d'exécution efficaces pour assurer la santé des zones riviraines dans l'exploitation agricole			

Constituants	Buts	Objectifs	Activités proposées
#2 - Démonstration et transfert de technologie	Effectuer le transfert de technologie approprié et communiquer des pratiques de gestion de la santé des zones riveraines pertinentes à la collectivité agricole, y compris aux groupes d'aménagement de bassins hydrographiques.	8. Encourager la recherche sur l'innovation et l'adaptation sur des sites dont l'état de santé actuel est bon et sur des sites qui sont en train de s'améliorer	Mettre en pratique les outils d'évaluation des bandes riveraines et les examens techniques
			Promouvoir l'évaluation des zones riveraines afin d'établir des objectifs
			Développer des points de référence pertinents et examiner l'ampleur du problème
			Examiner la production de produits à valeur ajoutée à l'intérieur des zones riveraines saines
			Sites de démonstration représentatifs de tous les systèmes de production agricole
			Analyse coûts-avantages
			Coordonner l'organisation de journées champêtres, de sessions de démonstration, etc. afin d'aider les producteurs à identifier leurs problèmes, trouver des solutions et des ressources pour gérer la santé de leurs fermes
			Démontrer au public en général ce que les producteurs font pour améliorer la perception des gens du rôle que joue l'agriculture sur la gestion des zones riveraines
		Faire la démonstration de sites naturels qui sont en santé. (Les sites de démonstration doivent inclure des sites sains existants qui ne nécessitent aucune amélioration et démontrer qu'il en existe plusieurs dans le paysage afin d'aider l'agriculteur à identifier ces secteurs. Démontrer qu'il existe beaucoup de bonnes choses).	
		9. Faire la démonstration d'outils de gestion destinés à améliorer la santé des zones riveraines, le cas échéant, et adapter ces outils	Démontrer comment changer les zones en rouge de l'évaluation des zones riveraines en zones vertes
			Initier des sites de démonstration pour offrir des formations sur la gestion des zones riveraines aux producteurs, au personnel gouvernemental, aux clubs agro-environnementaux, au personnel des associations, aux groupes communautaires et aux autres organismes non-gouvernementaux
			Les sites de démonstration peuvent aussi être intégrés lors de visites annuelles aux champs avec des groupes ou lors de rencontres afin de promouvoir la gestion des bandes riveraines en santé auprès des producteurs
			Évaluer, adapter et développer l'implantation d'outils de conception de bandes riveraines
Rassembler les agriculteurs pour leur démontrer les options positives et bénéfiques en utilisant du support visuel venant de site de démonstration. Il est impératif que la présentation à ces démonstrations soit donnée par des gens innovateurs et habiles à communiquer.			
10.Établir des budgets pluriannuels pour le contrôle et l'entretien des sites	Appuyer les ONG avec du support financier à long terme pour qu'il y ait consistance à recevoir un support technique		
11.Élaborer et mieux évaluer les BPG en ce qui a trait aux bénéfices environnementaux et à l'économie	Initier des sites de démonstration pour offrir des formations sur la gestion des zones riveraines aux producteurs, au personnel gouvernemental, aux clubs agro-environnementaux, au personnel des associations, aux groupes communautaires et aux autres organismes non-gouvernementaux		
12.Promouvoir l'acceptation des BPG dans la région de l'Atlantique pour assurer la santé des zones riveraines			

Constituants	Buts	Objectifs	Activités proposées
# 3 - Aide technique	Assurer la prestation d'un soutien technique approprié en ce qui a trait à la gestion et à la santé des zones riveraines	13.Encourager la mise sur pied de groupes communautaires et de groupes d'aménagement de bassins hydrographiques efficaces qui faciliteront la mise en œuvre d'une stratégie (à long terme), surtout dans des zones écosensibles, notamment dans les bassins hydrographiques qui approvisionnent en eau potable ou dans des régions abritant de la faune et de la flore rares	Assurer une stratégie de planification provinciale pour la gestion de l'eau et des terres
		14.Prendre des dispositions pour la prestation de services de gestion de la santé des zones riveraines par des agents de mise en œuvre	
		15.Développer la capacité des régions dans chaque province	Développer une planification au niveau des bassins et des communautés
			Stratégie de planification provinciale pour la gestion de l'eau et des terres
			Plusieurs agences gouvernementales et ONG pourraient supporter les producteurs sur des aspects techniques de restauration de zone riveraine
		16.Offrir aux producteurs des évaluations gratuites de la santé des zones riveraines par l'intermédiaire d'organismes tels que des clubs agroenvironnementaux, des associations agricoles, des groupes d'aménagement de bassins hydrographiques et des coordonnateurs du PFE	Évaluer, adapter et développer l'implémentation d'outils de modélisation des zones riveraines
			Entraîner les clubs agro-environnementaux et les ONG à évaluer les cours d'eau avec l'outil de modélisation des bandes riveraines
		17.Recommander au besoin des solutions faisables et efficaces pour les zones riveraines	
		18.Aider les producteurs à faire des demandes de permis et de financement des BPG	
		Encourager les producteurs à adopter des mesures pertinentes pour les zones tampons ainsi que des solutions pour assurer la santé des zones	19.Examiner les solutions concernant la santé des zones riveraines et la largeur des zones tampons
	20.Établir des objectifs réalistes (objectifs de base, repères) ainsi que des priorités pour la gestion de la santé des zones riveraines		Développer des informations adaptées au Canada Atlantique (largeur des zones tampons, espèces...)
	21.Encourager l'adoption de largeurs efficaces et appropriées pour les zones tampons		Développer des informations adaptées au Canada Atlantique (largeur des zones tampons, espèces...)

Constituants	Buts	Objectifs	Activités proposées
# 4 - Programmes de soutien des bonnes pratiques de gestion (BPG)	Examiner des mécanismes novateurs et plus efficaces pour obtenir de l'aide financière en vue de la mise en place et du maintien des BPG	22. Étudier des programmes qui soutiennent la gestion des zones riveraines dans d'autres pays et territoires	Étudier la possibilité que les municipalités investissent une partie de leur taxes municipales pour supporter l'implémentation de BPG des zones riveraines sur les terres agricoles, particulièrement pour protéger leurs sources d'eau potable
		23. Examiner d'autres sources de financement auprès de partenaires et d'autres sources non agricoles pour assurer la protection des zones tampons	Le support financier peut également venir de la vente des permis de chasse et pêche et également de d'autres sources (Fond de fiducie de la faune, Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada...) pour protéger les projets de gestion de zones riveraines saines
		24. Évaluer les exigences pour les futurs programmes et l'aide éventuelle ainsi que la souplesse régionale pour la gestion des zones riveraines agricoles	Afin d'augmenter la participation des producteurs à gérer des zones riveraines saines, des fonds à long terme pourraient être nécessaires. Ces fonds devront être régionalement applicables et intégrés dans les BPG appropriées au niveau provincial
			Fournir des arbres et un service d'entretien
			Déterminer l'aspect de valeur ajoutée à la protection des zones riveraines (autres façons de récolter - produits forestiers spécialisés, apiculture, etc.)
			Examiner la possibilité de combiner des fonds provenant de multiples sources de BPG et de fonds complémentaires
		25. Accroître la souplesse des programmes afin de traiter les demandes de projets de BPG l'hiver précédant leur mise en œuvre.	Une assistance technique est nécessaire lorsque les agriculteurs sont disponibles et en besoin. Cet assistance pourrait aider à rationaliser le processus d'application pour des fonds (financement, applications, permis, etc.) mais nécessite une coordination convenable... la théorie n'est pas toujours applicable en pratique
			Les programmes devraient être annoncés aussitôt que possible dans l'année afin de donner du temps pour bien planifier; Avril est trop tard. Annoncer les programmes un an à l'avance pour que les groupes/organisations peuvent se préparer tôt et soumettre les permis et les budget du département afin de planifier avec le producteur de façon méthodique
		26. Simplifier le processus de délivrance de permis environnementaux pour accélérer l'approbation par toutes les agences	Négocier le processus de délivrance des permis avec les départements appropriés
		27. Envisager des taux de paiement des BPG correspondant au coût du producteur qui désaffecte des terres pour toujours et au coût d'entretien à long terme	Que le programme actuel de compensation à long terme pour la perte de terrain soit disponible comme une compensation annuelle payée similaire au concept de biens et services écologiques (examiner les implications légales de changement de propriétés et de succession)
Examiner la possibilité de reconnaissance des droits de production et de récolte à l'intérieur des zones riveraines réglementées			
28. Encourager, lorsque c'est possible, des exonérations fiscales/des crédits d'impôt pour les terres non affectées à la production			

Constituants	Buts	Objectifs	Activités proposées
# 5 - Communications	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication efficace	29. Rédiger de bons reportages agroenvironnementaux pour sensibiliser le public à l'industrie agricole et à ses pratiques	<p>Développer des produits de communication comme des bulletins et des publicités</p> <p>Travailler avec les gens des médias indépendants et autres médias</p> <p>Encourager les partenaires à célébrer les histoires positives et accorder un prix pour les producteurs ou faire des événements semblables</p> <p>Engager un journaliste expérimenté et talentueux en communication qui pourrait écrire et publier des articles agricoles positifs</p> <p>Inclure les médias généraux</p>
		30. Élaborer des outils de communication en utilisant un langage approprié à l'auditoire	Développer des produits de communication comme des bulletins et des publicités
		31. Communiquer une image agroenvironnementale améliorée en ce qui a trait aux pratiques de l'industrie agricole	<p>Développer des produits de communication comme des bulletins et des publicités</p> <p>Initier des sites de démonstration pour offrir des entraînements sur la gestion de zones riveraines aux producteurs, au personnel gouvernemental, aux clubs agro-environnementaux, au personnel des associations, aux groupes communautaires et les autres organismes non-gouvernementaux.</p>
		32. Élaborer un meilleur mécanisme de communication entre les agriculteurs et les organismes de réglementation	Examiner la possibilité de reconnaissance des droits de production et de récolte à l'intérieur des zones riveraines réglementées
		33. Promouvoir et développer des plans concernant les bassins hydrographiques et les collectivités	Développer des produits qui pourraient être mis à la disposition des producteurs afin d'instruire les groupes de planification à propos des choses qui sont faites dans le secteur agricole pour protéger et conserver les zones riveraines